

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 16 avril 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : Mme Marie-Claude Lamarche
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2014-478-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-479-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-480-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 9 AVRIL 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 9 avril 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-481-DEC PROGRAMME VÉLOCE II / MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC / AIDE FINANCIÈRE / 4 AVRIL 2014

ATTENDU la lettre de Mme Odile Béland, directrice de la région Laval-Mille-Îles du ministère des Transports du Québec, relativement au programme Véloce II adressée à M. Luc Papillon, directeur général, le 4 avril 2014 ;

ATTENDU QUE Mme Béland informe la Ville de Terrebonne que l'aide financière demandée dans le cadre du volet 1 Développement du transport actif pour le prolongement de la TransTerrebonne vers le secteur Lachenaie d'une somme de 1 000 000\$ ne pourra être accordée pour la présente année financière ;

ATTENDU QUE Mme Béland informe également la Ville que la demande pourra être réexaminée pour l'année financière 2014-2015 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de Mme Odile Béland, directrice de la région Laval-Mille-Îles du ministère des Transports du Québec, relativement au programme Véloce II.

CE-2014-482-DEC VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-PLAINES / ENTENTE DE POLICE / RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-03-121

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-394-DEC acceptant le dépôt de la lettre de M. Serge Lepage, directeur général et greffier de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et datée du 21 mars 2014, concernant l'intention de cette dernière de mettre fin à l'entente de police liant la Ville de Terrebonne et la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines numéro 2014-03-121 donnant avis à la Ville de Terrebonne de sa décision de mettre fin à l'entente existante entre les deux (2) municipalités concernant la fourniture de services policiers par la Ville de Terrebonne et également de l'ouverture à discuter des modalités d'une nouvelle entente. ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la résolution du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines numéro 2014-03-121 donnant avis à la Ville de Terrebonne de sa décision de mettre fin à l'entente existante entre les deux (2) municipalités concernant la fourniture de services policiers par la Ville de Terrebonne et également de l'ouverture à discuter des modalités d'une nouvelle entente.

CE-2014-483-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 25 mars 2014.

CE-2014-484-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE INC. / 26 FÉVRIER 2014

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine du 26 février 2014.

CE-2014-485-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LES BESOINS EN INSTALLATIONS DE CRÉATION, DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION CULTURELLE

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 318-06-2012 adoptant la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 445-08-2012 approuvant le premier plan d'action triennal (2013-2014-2015) de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU la mesure du Plan d'action 2014 visant à réaliser une étude sur les besoins en installations de création, de production et de diffusion culturelle mises au service des artistes amateurs, professionnels et de la relève de Terrebonne;

ATTENDU QU'une somme de 35 000\$ a été consentie par le conseil municipal lors de l'adoption du budget 2014 de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la réalisation de cette étude vise à définir le programme fonctionnel, les critères de performances et les critères de localisation de nouvelles installations culturelles municipales;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public permettre à la Ville, ainsi qu'aux partenaires et intervenants du milieu, de partager un constat le plus juste possible sur la réalité culturelle terrebonnienne et sur les besoins en matière d'équipements et d'installations municipales à vocation culturelle;

ATTENDU la recommandation numéro CUL-2014-03-25/01 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant le mandat professionnel pour la réalisation d'une étude sur les besoins en installations de création, de production et de diffusion culturelle mises au service des artistes amateurs, professionnels et de la relève de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public afin de solliciter un mandat professionnel pour « **la réalisation d'une étude sur les besoins en installations de création, de production et de diffusion culturelle mises au service des artistes amateurs, professionnels et de la relève de Terrebonne** ».

Que le comité exécutif nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire ;
- Mme Françoise Martin, chef du service des arts, culture et bibliothèques à la Direction du loisir et vie communautaire ;
- M. Joël Goulet, coordonnateur aux affaires publiques et sociales à la Direction générale.

Que la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme soit mandatée à superviser l'ensemble de la démarche.

**CE-2014-486-DEC DIRECTIVE GÉNÉRALE / ACCUEIL ET INTÉGRATION
DU PERSONNEL / DIR.4000.9**

ATTENDU le dépôt de la « directive générale numéro 4000.9 » concernant l'accueil et l'intégration du personnel ayant pour objectifs particuliers :

- Établir les modalités d'accueil et d'intégration du personnel pour faciliter et favoriser l'intégration sociale, professionnelle et sécuritaire de l'employé dans son nouveau milieu de travail ;
- Préciser les rôles et les responsabilités des intervenants dans le cadre du programme d'accueil et d'intégration du personnel ;
- Contribuer au développement d'une image positive et professionnelle de l'organisation.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour numéro 32 et de la directive DIR.4000.9 – accueil et intégration du personnel.

**CE-2014-487-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
DISPOSITIONS DES NEIGES USÉES / FONDS
D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration (disposition des neiges usées) au montant de 176 069,95\$ préparée le 14 avril 2014.

CE-2014-488-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 278 589,68\$ préparée le 10 avril 2014.

CE-2014-489-DEC NOMINATION / COORDONNATEUR SCAU 9-1-1 / DIRECTION DE LA POLICE

ATTENDU l'ouverture du poste de coordonnateur SCAU 9-1-1 suite à la nomination de M. Guy Ménard à titre de chef de service, section SCAU 9-1-1, à la Direction de la police ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de M. Jessy Brisson ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Brisson, directeur de la police, de nommer M. Jessy Brisson à titre de coordonnateur, SCAU 9-1-1-, à la Direction de la police, à compter du 23 avril 2014, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de M. Brisson soit fixé à l'échelon 2 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

CE-2014-490-DEC ÉVALUATION / FONCTION CADRE / BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE le comité d'évaluation a procédé à l'étude d'une demande soumise et qu'il recommande le classement suivant pour le nouveau poste, à savoir :

Titre	Direction	Classe
Conseiller en vérification	Bureau du vérificateur général	4

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner l'évaluation de la nouvelle fonction ci-dessus énumérée.

CE-2014-491-DEC NOMINATION / COORDONNATRICE / PAIE / DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

ATTENDU l'ouverture du poste de coordonnatrice, paie, à la Direction des ressources humaines ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Caroline Dubeau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Luc Papillon, directeur général, de nommer Mme Caroline Dubeau à titre de coordonnatrice, paie, à la Direction des ressources humaines, à compter du 20 mai 2014, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc., à l'exception de l'octroi de trois (3) semaines de vacances à compter du 1^{er} mai 2015. Que le salaire de Mme Dubeau soit fixé à l'échelon 7 de la classe 4, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

**CE-2014-492-REC SOUMISSION / VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS
DE LA STATION D'ÉPURATION DE LA VILLE DE
TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration de la Ville de Terrebonne (SA14-9024) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 mars 2014 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} avril 2014 à 11 h 01, à savoir :

Veolia ES Canada Services Industriels inc.	326 751,76\$ t.t.c.
La Corporation Newalta	342 389,80\$ t.t.c.
ASDR Environnement inc.	359 372,76\$ t.t.c.
Les Engrais Neault	381 109,64\$ t.t.c.
Pompage Mauricie inc. (f.a.s.l.r.s. Les Entreprises PM VAC)	418 509,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Veolia ES Canada Services Industriels inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 2 avril 2014 par M. Serge Coderre, ingénieur de la firme EnviroServices ;

ATTENDU également le rapport daté du 3 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 279 705,43\$ (t.t.c.) en date du 12 décembre 2013 ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 14 avril 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **VEOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC.**, datée du 28 mars 2014, pour la vidange des boues des étangs de la station d'épuration de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant de 284 193,75\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0162 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0163 soumis par la trésorière au montant de 12 000\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-303 (affectation – excédent de fonctionnement affecté vidange des boues) au poste budgétaire numéro 1-02-430-00-599 (vidange des boues) soit accepté.

**CE-2014-493-DEC SOUMISSION / TRAVAUX D'INSPECTION
TÉLÉVISÉE DU RÉSEAU D'ÉGOUTS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux d'inspection télévisée du réseau d'égouts (SA14-7017) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 12 mars 2014 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 1^{er} avril 2014 à 11 h 07, à savoir :

Gainex inc.	45 915,39\$ t.t.c.
National Vacuum Services Égout-Aqueduc inc.	47 764,06\$ t.t.c.
Aquarehab (Canada) inc.	48 583,55\$ t.t.c.

Les Entreprises Jallex inc.	52 657,69\$ t.t.c.
Veolia ES Canada Services Industriels inc.	59 421,67\$ t.t.c.
NORDIKeau inc.	65 453,26\$ t.t.c.
Canalisation Nord Américaine 2012 Itée	68 473,36\$ t.t.c.
Kelly Sani-Vac inc.	78 071,22\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Gainex inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 3 avril 2014 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 13 avril 2014 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Gainex inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 15 avril 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la société **GAINEX INC.**, datée du 1^{er} avril 2014, pour des travaux d'inspection télévisée du réseau d'égouts, le tout pour un montant de 39 935,10\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0160 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0161 soumis par la trésorière au montant de 40 000\$, du poste budgétaire numéro 1-01-122-10-003 (compensations services municipaux) au poste budgétaire numéro 1-02-615-00-411 (services professionnels) soit accepté.

CE-2014-494-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT / ÉCHANGEUR 640 OUEST

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a déposé l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la construction de l'échangeur 640 ouest ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour la construction de l'échangeur 640 ouest ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour la construction de l'échangeur 640 ouest** » (référence : règlement d'emprunt 265).

CE-2014-495-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / CONSTRUCTION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE / INTERSECTION DE LA RUE DE PLAISANCE ET DU BOULEVARD DES PLATEAUX

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 513-10-2013, adoptée le 1^{er} octobre 2013, acceptant la soumission de la société Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides) pour des travaux de construction d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue de Plaisance et du boulevard des Plateaux pour un montant de 626 665,49\$ t.t.c. (SA13-7023) ;

ATTENDU QUE la firme WSP a présenté des avis de changement numéros 1 à 5 réalisés en 2013 pour un excédent de coûts totalisant une somme de 24 243,91\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 avril 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les avis de changement numéros 1 à 5 émis par la firme WSP pour des travaux supplémentaires accessoires au contrat et autorise la trésorière à payer un montant de 21 086,25\$ (taxes en sus) à la société Sintra inc. (région Lanaudière-Laurentides), à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 548. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0165 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2014-496-DEC TRAVAUX 2014 / CALENDRIER

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a préparé la liste des travaux qui seront réalisés en 2014 ;

ATTENDU QUE le service des communications à la Direction générale a participé à la préparation du calendrier 2014 et va préparer le plan de communication pour annoncer les travaux ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la liste des travaux qui seront réalisés en 2014 ainsi que le plan de communication.

CE-2014-497-DEC TOURNAGE / ÉMISSION « LES PRIX JUNEAU » / SITE HISTORIQUE DE L'ÎLE-DES-MOULINS / 25 MAI 2014

ATTENDU la demande pour le tournage d'une émission de « Les Prix Juneau », produit par Zone 3, au Bistro-Chocolaterie Divin Tandem ainsi que sur le site historique de l'Île-des-Moulins, le dimanche 25 mai 2014 ;

ATTENDU QUE tout sera fait par la production pour minimiser l'impact du tournage sur le milieu ;

ATTENDU le rapport présenté par M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Sébastien Bertrand, coordonnateur au service développement économique, d'autoriser le tournage d'une émission de « Les Prix Juneau » au Bistro-Chocolaterie Divin Tandem situé au 820, rue Saint-François-Xavier ainsi que sur le site historique de l'Île-des-Moulins de 6h30 à 18h, le dimanche 25 mai 2014, et ce, conditionnellement à ce que l'espace nécessaire au passage des véhicules d'urgence soit libre en tout temps.

Que des frais de 170\$ soient facturés au requérant ainsi que tous frais reliés directement ou indirectement à ce tournage, et ce, conformément au règlement numéro 559-4.

Que la production mentionne le nom de la Ville de Terrebonne dans le générique de l'émission concernée.

Que le service du développement économique informe par courriel les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, le service des communications ainsi que la SODECT.

**CE-2014-498-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE
DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR EST (INDUSTRIEL)**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels pluridisciplinaires concernant le Plan directeur de développement industriel du secteur est;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, que le comité exécutif autorise le service du développement économique à procéder à un appel d'offres public pour « *l'élaboration d'un plan directeur de développement industriel du secteur est* » selon le devis préparé par la firme Cohésion Totale (*référence : règlement d'emprunt 507*).

**CE-2014-499-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE
CIVIL / CONFECTION DES PLANS, DEVIS ET
SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RÉFECTION DES
TERRAINS DE TENNIS DES PARCS DU GOUFFRE,
LAURIER ET CHARLES-BRUNEAU / ÉCLAIRAGE DES
TERRAINS DES PARCS DU GOUFFRE ET LAURIER**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des terrains de tennis des parcs du Gouffre, Laurier et Charles-Bruneau et l'éclairage des terrains des parcs du Gouffre et Laurier (SA14-6012) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 février 2014 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 mars 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Les Services Exp inc.	31,84	45 863,53\$ t.t.c.
DSSS solutions design	26,69	54 716,60\$ t.t.c.
Aecom consultants inc.	23,65	59 787,00\$ t.t.c.
Version paysage	--	--
Roche Urbanex	--	--
Plania inc.	--	--
Beaudoin Hurens	--	--
Beaupré et associés experts conseils inc.	--	--

ATTENDU QUE les firmes Version paysage, Roche Urbanex, Plania inc., Beaudoin Hurens et Beaupré et associés experts conseils inc. ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 l.c.v.) ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 14 avril 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Les Services Exp inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **LES SERVICES EXP INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des terrains de tennis des parcs du Gouffre, Laurier et Charles-Bruneau et l'éclairage des terrains des parcs du Gouffre et Laurier, pour un montant de 39 890\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 604. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0154 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2014-500-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL / CONFECTION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / CONSTRUCTION DU PARC DES GRANDS-PRÉS / TRANSFORMATION DU TERRAIN DE SOCCER EN TERRAIN DE BALLE / PARC PIERRE-LAPORTE

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction du parc des Grands-Prés et de la transformation du terrain de soccer en terrain de balle du parc Pierre-Laporte (SA14-6034) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 26 février 2014 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 18 mars 2014 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Beaudoin Hurens	21,82	63 236,25\$ t.t.c.
BC2 Groupe Conseil inc.	21,19	67 835,25\$ t.t.c.
Aménatech inc.	20,25	69 266,49\$ t.t.c.
Aecom consultants inc.	20,00	71 284,50\$ t.t.c.
Les Services Exp inc.	19,91	72 779,18\$ t.t.c.
Plania inc.	--	--
Beaupré & Associés experts conseils inc.	--	--
La Vie en Vert inc.	--	--
Roche Urbanex	--	--

ATTENDU QUE les firmes Plania inc., Beaupré & Associés experts conseils inc., la Vie en Vert inc. et Roche Urbanex ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 l.c.v.) ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 14 avril 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Beaudoin Hurens;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **BEAUDOIN HURENS** pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction du parc des Grands-Prés et de la transformation du terrain de

soccer en terrain de balle du parc Pierre-Laporte, pour un montant de 55 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 604. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0153 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2014-501-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / 9 AVRIL 2014

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 10 mai 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Chorale Parlez-moi d'amour Création de l'organisme	250
Carrefour Familial des Moulins Ajout d'un local à l'immeuble	1 000
Club de Tennis de Terrebonne Achat de casquettes	250
Orchestre à Vents de Terrebonne Achat de matériel	750
FADOQ – Âge d'or Lachenaie Achat de matériel 2013-2014	500
Office municipal d'habitation de Terrebonne Aménagement d'une salle	800
Club d'astronomie des Moulins Achat d'un projecteur	300
Association de baseball de Terrebonne Achat de matériel	5 000
Triathlon Rive-Nord Défi Physio Extra	1 000
Maison des jeunes de Terrebonne Maison hantée	250
Éclipse – le groupe vocal À vos souhaits	500
Club de boxe l'Impérium Coupe Adidas 2014	1 000
Association des orchestres de jeunes du Québec Festival des orchestres de jeunes du Québec	3 000
Triathlon Rive-Nord Triathlon de Terrebonne	500

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-923. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0157 émis par la trésorière est joint à la présente.

CE-2014-502-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES TÉLÉPHONIQUES IP / CRÉATION / COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU QU'une partie de la nouvelle initiative 2013-DTI-1 est terminée, soit l'acquisition des équipements ainsi que des licences de logiciels nécessaires pour la mise à niveau des infrastructures téléphoniques IP ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la dernière phase de cette nouvelle initiative, soit la mise à niveau des infrastructures téléphoniques IP ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que le comité exécutif autorise la Direction des technologies de l'information à procéder à un appel d'offres public pour « **La mise à niveau de l'infrastructure de la téléphonie IP Cisco** ».

Que le comité exécutif nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Martin Boulay, chef du service infrastructures technologies à la Direction des technologies de l'information ;
- M. Gaétan Champagne, responsable du service à la clientèle à la Direction des technologies de l'information ;
- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques ou Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et archives et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques

CE-2014-503-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire